

ANNEXE Ia

Royaume de Belgique

Service public federal Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

N° d'entreprise : 0314.595.348

Autorisation d'activités ambulantes patronale

Numéro d'entreprise :

Nom et prénom :

N° de Registre National ou lieu et date de naissance (1) :

Qualité : (2)

Raison sociale et/ou dénomination commerciale : (3)

Lieu(x) d'exercice de l'activité ambulante : (4)

Objet de l'activité ambulante : (5)

[Valable jusqu'au ...]

Délivrée, le

IDENTIFICATION DU GUICHET
D'ENTREPRISES

Pour le guichet d'entreprises,
le responsable, (6)

(1) N° de Registre National s'il s'agit d'un résident ou lieu et date de naissance s'il s'agit d'un non-résident;

(2) soit : personne physique exerçant l'activité pour son propre compte,

soit : responsable de la gestion journalière de la personne morale;

(3) s'il y a lieu.

(4) soit : « en tout lieu, à l'exception du domicile du consommateur. »

soit : « en tout lieu, y compris au domicile du consommateur. »

(5) soit (a) : « tout produit et service, à l'exception de ceux soumis à conditions spécifiques. »

soit (b) : « tout produit et service non soumis à conditions spécifiques ainsi que » (les produit(s) et service(s), soumis à conditions spécifiques, mentionnés, avec en regard de chacun d'eux le titre en autorisant la vente (autorisation, agrément, licence, accès à la profession, etc.)

(6) nom, prénom et signature du responsable du guichet d'entreprises

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 24 septembre 2006.

ALBERT

Par le Roi :

La Ministre des Classes moyennes,

Mme S. LARUELLE

La Ministre de la Justice,

Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'Intérieur,

P. DEWAELE

Le Ministre de l'Economie,

M. VERWILGHEN